

Emissions de gaz à effet de serre du secteur Habitat en 2007 : 23245 teqC - Objectif 2020 : 18596teqC

ENJEU 1 : SOUTENIR UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE

Indicateur stratégique : % des opérations intégrant des exigences de qualité environnementale, de mixité sociales et générationnelles

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile <sup>(1)</sup>	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales <sup>(2)</sup> (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels				
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi	
Maitriser l'étalement urbain : réduire les déplacements	Loi SRU du 13 décembre 2000 Loi Urbanisme et Habitat de 2003	validation du SCOT 2012	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Construire des bâtiments proches des secteurs de développement économique, des services et des équipements publics, et desservis en transports en commun – grille de critères à définir dans le SCOT ex : définition des secteurs situés à proximité des TC avec une densité minimale de construction	SCOT / PLU / PCET	***	***	***		
Favoriser l'évolution des logements en fonction de la vie de l'occupant	Loi 11 Février 2005 sur l'accessibilité à réaliser d'ici 2015 Loi UH (2003)	5 à 8 % de l'opération maximum		Proposer des logements adaptés au handicap et mettre en place une traçabilité de ces logements	PLH			****	*	
		2013		Identifier les carences et diversifier les types d'habitat ( <i>diagnostic PLH</i> )	PLH / SCOT			***	*	
		2012		Développer les projets de Cohabitation Intergénérationnelle : développer la colocation personne âgée/jeune, jeune/jeune ou valide/invalide	PLH			****	**	% de personnes cibles effectivement touchées par l'action
Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle du territoire		2013		Définir un taux de logements sociaux minimum par quartier au regard de l'environnement urbain du bassin de vie ( <i>à étudier lors de la révision du PLH</i> )	PLH / SCOT / PLU			****	**	
Développer un territoire économe en énergie	Arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments	2012 pour le SCOT		Dans les zones ouvertes à l'urbanisation, obligation pour tous de produire un bilan énergie de 10% inférieur à la RT en vigueur	PCET/SCOT/PLU	****	***	*		
		80% des opérations nouvelles labellisées BDM ou EFFINERGIE		Appliquer les démarches et labels existants (BDM, Effinergie, AEU...)	SCOT / PLU/PCET	****	*	*	% de bâti possédant un label	
		100% des opérations bénéficiant d'une démarche AEU		Proposer une incitation financière par exonération d'une part des taxes aux constructions à énergie positive allant au-delà des réglementations thermiques en vigueur	PCET	****	***	*	% de logements à énergie positive	
Favoriser l'habitat solidaire		1 expérience à réaliser d'ici 2016		Favoriser l'habitat groupé type coopérative d'habitants Réserver la possibilité de réaliser ce type d'habitat au niveau des opérations d'aménagement	PLH / SCOT / PLU	***	***	***		

<sup>(1)</sup> Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

<sup>(2)</sup> PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

<sup>(3)</sup> Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

ENJEU 2 : LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET AMELIORER LE CONFORT DES LOGEMENTS EXISTANTS

Indicateur stratégique : Vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie (à définir dans l'étude précarité énergétique)

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile <sup>(1)</sup>	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales <sup>(2)</sup> (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Développer un service public de l'énergie et de l'eau à tarification sociale et solidaire		20% de la population raccordée à un réseau de chaleur ENR en 2020 (en fonction du nombre de logement potentiellement raccordable: étude Tram)	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Etude pour la mise en place d'un service public de l'énergie et de l'eau Proposer une tarification sociale, solidaire et progressive	PCET/PLH	****	****	****	% de foyers raccordés au réseau de chaleur par rapport au potentiel de logements raccordables
	Nouvelles propositions PPA (Plan de Protection de l'atmosphère des Bouches du Rhône) : - conditionnement des aides à la production du certificat de contrôle et de suivi Qualité de l'air de - l'installation bois-énergie collective - interdiction foyer ouvert lors des transactions immobilières (et en neuf : label flamme Verte 5*) - imposer des valeurs limites pour installation de combustion	10% à réaliser d'ici 2015  Puissance installée totale en ENR du Territoire : 2195 kW en 2007		Structuration de la filière bois énergie Développer les réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables (bois et déchets) permettant de s'affranchir des augmentations de tarifs indexées sur le pétrole ou le gaz	PCET/PDM/SCOT/PLU	****	***	***	Energies renouvelables et consommées sur la collectivité (en % d'énergie totale consommée par an)
		Aides depuis 2005		Favoriser l'installation de panneaux solaires thermiques : Maintenir les aides au développement de l'énergie solaire (aides financières communautaires aux installations solaires thermiques),	PCET/SCOT/PLU	****	***	****	

<sup>(1)</sup> Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

<sup>(2)</sup> PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

<sup>(3)</sup> Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile <sup>(1)</sup>	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales <sup>(2)</sup> (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels				
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi	
Réduire les consommations d'énergie des bâtiments existants	Grenelle : Réduire les consommations énergétiques du parc ancien d'au moins 38% d'ici 2020	Réduire de 40% d'ici 2020 les consommations d'énergie par rapport à la situation existante	Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Pour tout logement soumis à la réglementation thermique existante globale : obligation de réduire - 40% d'ici 2020 pour toute rénovation et plafond maximum de 100kWh/m²SCHON	PCET/SCOT/PLU	****	***	***		
	SRCAE en cours d'écriture : 35% d'ici 2025 (en cours d'élaboration, non validé)			Mise en place d'un AMO QE (Assistant Maitrise d'Ouvrage) Qualité Environnementale pour accompagner tous les maitres d'ouvrage dans la rénovation de leur logement (bailleurs ou propriétaires privées, maisons individuelles ou logement collectifs, ...)	PCET/SCOT/PLU	****	***	****	Nbre de maitres d'ouvrage ayant bénéficié d'une AMO QE % de logements rénovés sur l'aspect thermique Nbre de dossiers traités	
Rénover l'ensemble du parc de logements sociaux d'ici 2020. Avant 2020, ramener à 150 kWh d'énergie primaire par m² les logements sociaux dont la consommation annuelle d'énergie est supérieure à 230 kWh.		Définition d'une grille de critères "Eco conditionnalité des aides" pour prendre en compte la qualité environnementale selon les objectifs fixés par le PCET/Agenda 21		PCET	****	***	***	% de logements rénovés par rapport à l'existant		
Accompagner les bailleurs sociaux pour leurs opérations	Décret n° 2012-111 du 27 janvier 2012 relatif à l'obligation de réalisation d'un audit énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété de cinquante lots ou plus et à la réglementation thermique des bâtiments neufs	Définir les critères en 2012 Eco-conditionnalités des aides à partir de 2013			Rendre compatible les Plans stratégiques de patrimoine avec les objectifs QE de l'Agglo	PLH / PCET	****	*	**	Nbre de projets de bailleurs sociaux accompagnés /an
		2013			Accompagner les bailleurs sociaux dans la mise en œuvre de critères sociaux dans les marchés de travaux		****	****	*	Nombre d'heure d'insertion dégagées sur l'année
		depuis 2010			Etude Précarité Energétique du territoire de l'Agglo	PCET/PLH	****	****	**	% de personnes cibles effectivement touchées par le plan d'actions
Renforcer l'accompagnement des locataires et propriétaires occupants en situation de précarité énergétique		2012			Suite à l'étude précarité énergétique - Accompagner les personnes en situation de précarité énergétique - Information et centralisation des aides avec différents organismes - Groupement de programme de rénovation pour les propriétaires à faible ressource avec l'aide de l'AMO QE - mise en place d'un Fond Social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie ...	PLH / PCET	****	****	**	Traduction chiffrée du retour sur investissement % de personnes cibles effectivement touchées par l'action
		2013			Aider à la conversion des installations de chauffage au fioul et à l'isolation des habitations d'avant 1976	PCET	****	****	***	Nbre de conversion / équivalent gain GES
		50% de la population touchée par la centralisation. Suppression fioul, charbon et pétrole en 2020								

<sup>(1)</sup> Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

<sup>(2)</sup> PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

<sup>(3)</sup> Gains GES, émissions de gaz à effet de serre

Projet stratégique	Objectif réglementaire	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile <sup>(1)</sup>	Gains GES	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales <sup>(2)</sup> (PRSE-SCOT-PLH-PCET-PDU-Charte agricole-PLU- contrat de rivière - PDM...)	Indicateurs opérationnels			
						Gain environnemental	Gain social	Gain économique	Indicateur de suivi
Lutter contre les effets sur la santé			Evaluation en 2012 - Actualisation Bilan Carbone	Accentuer la veille foncière pour identifier les logements insalubres	PLH		***	**	
	Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public	dès 2013		Développer les mesures de qualité de l'air intérieur pour toutes les opérations de réhabilitation dans le cadre des périmètres des OPAH	PLH / PRSE	****	***	*	
	Nouvelles propositions PPA 13 (Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône) : prendre en compte la qualité de l'air lors de la rénovation des bâtiments	2015		Etendre à tout le territoire de l'Agglo le Plan Local Santé Publique Etendre le travail de prévention et de suivi de l'Atelier Santé-Ville en lien avec l'hôpital d'Aubagne et les PMI à tout le territoire de l'Agglo	PLH / PRSE	***	***		

PROJETS INNOVANTS ET EXPERIMENTAUX			
	Objectif 2020 pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile <sup>(1)</sup>	Actions	Outils réglementaires ou démarches territoriales <sup>(2)</sup>
INNOVER ET CHANGER SON REGARD	1 expérience d'ici 2015	Accompagner les concepteurs dans une approche sociologique de l'architecture et de l'aménagement : - Réfléchir à l'adaptabilité et à la modularité des logements pour tous les types d'habitat - Proposer sur un site expérimental pour la conception ou la rénovation d'un quartier "esprit village" (en intégrant des logements sociaux collectifs familles avec enfants en bas âge, personnes âgées, ...) et des espaces collectifs publics, dans le cadre de la charte de bons voisins, service de maintien à domicile, favoriser l'entraide, ...)	
	1 expérimentation en 2015	Expérimenter des nouveaux types de logements qui répondent aux demandes évolutives des familles : adapter sans déménager, expérimenter des pièces communes à partager entre plusieurs logements, ... Adaptabilité en fonction des besoins tout au long de la vie de l'occupant	PLH

<sup>(1)</sup> Conformément au décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le PCET doit définir les objectifs pour 2020.

<sup>(2)</sup> PRSE : Plan Régional Santé Environnement - SCOT : Schéma de Cohérence Territorial - PLH : Programme Local de l'Habitat - PCET : Plan Climat Energie Territorial - PDU : Plan de Déplacement Urbain - PLU : Plan Local d'Urbanisme - PDM : Plan de Massif

<sup>(3)</sup> Gains GES, émissions de gaz à effet de serre